

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
C A B I N E T  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité – Travail – Progrès  
-----

DECRET N° 2003-22 DU 8 Février 2003  
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER TECHNIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2002-373 du 4 décembre 2002 portant attributions et organisation du cabinet du Président de la République ;

Vu le décret n° 2003-13 du 3 février 2003 portant modification de l'article 24 du décret n° 2002-373 du 4 décembre 2002 portant attributions et organisation du cabinet du Président de la République ;

DECRETE :

Article premier- Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO est nommé conseiller technique du Président de la République.

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO, sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 8 Février 2003



Denis SASSOU-NGUESSO./-